

**COMPTES CONSOLIDÉS
DU GROUPE CNP ASSURANCES
AU 30 JUIN 2013**

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES		4
Bilan consolidé		4
Compte de résultat		6
Tableau de variation des capitaux propres.....		9
Tableau des flux de trésorerie		11
FAITS MARQUANTS 2013 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE		13
Note 1	Faits caractéristiques du premier semestre 2013	13
Note 2	Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés semestriels.....	14
ACTIF - PASSIF		15
Note 3	Principes comptables	15
Note 4	Capital.....	37
Note 5	Périmètre de consolidation	39
Note 6	Analyse sectorielle.....	40
Note 7	Actifs incorporels	43
Note 8	Immeubles de placement et d'exploitation	48
Note 9	Inventaire des placements par nature	50
Note 10	Ventilation des passifs relatifs à des contrats	58
Note 11	Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	60
Note 12	Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	60
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT		61
Note 13	Chiffre d'affaires	61
Note 14	Produits de placements	64
Note 15	Charge d'impôt	66

COMPTES CONSOLIDES**BILAN CONSOLIDE**

<i>ACTIF (en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2013	31.12.2012
Ecarts d'acquisition	7	273,6	334,2
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	7	85,2	103,1
Autres immobilisations incorporelles	7	206,1	209,6
Total actifs incorporels		565,0	646,8
Immobilier de placement	8	2 508,9	2 528,0
Titres conservés jusqu'à échéance	9	635,2	854,1
Titres disponibles à la vente	9	255 672,5	255 287,7
Titres de transaction	9	66 129,7	65 492,2
Prêts et avances	9	4 788,0	4 967,4
Instruments dérivés	9	5 300,7	4 340,8
Placements des activités d'assurance		335 035,0	333 470,2
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités		50,7	52,8
Investissements dans les entreprises associées		0,0	0,0
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	10	9 451,2	8 926,7
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	11	4 455,1	3 035,3
Créances d'impôts exigibles		437,8	286,2
Autres créances		6 134,3	4 948,6
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8	268,5	264,4
Autres actifs d'exploitation à long terme		525,3	460,0
Participation aux bénéfices différée active		0,0	0,0
Impôts différés actifs		195,5	169,6
Autres actifs		12 016,5	9 164,1
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0,0	0,0
Trésorerie		2 461,9	955,2
TOTAL ACTIF		359 580,3	353 215,8

<i>PASSIF (en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2013	31.12.2012
Capital	4	686,6	643,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 716,8	1 321,0
Réserve de réévaluation		1 785,4	1 955,5
Réserve de couverture des flux de trésorerie		- 5,7	3,6
Titres super subordonnés	4	2 521,7	2 515,8
Résultats cumulés		7 095,5	6 672,9
Résultat consolidé		583,2	951,4
Écarts de conversion		21,1	83,2
Capitaux propres du Groupe		14 404,7	14 146,9
Intérêts minoritaires		1 335,7	1 441,1
Capitaux propres totaux		15 740,4	15 588,0
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	10	117 015,2	112 800,4
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	10	27 890,8	28 455,4
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		144 906,0	141 255,8
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	10	144 293,7	145 707,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	10	843,8	881,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	10	8 019,0	7 913,0
Passifs relatifs à des contrats financiers		153 156,5	154 502,3
Instruments dérivés séparés sur contrat		0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	10	15 303,9	19 097,8
Passifs relatifs aux contrats		313 366,5	314 855,9
Provisions pour risques et charges		255,1	220,5
Dettes subordonnées		2 243,4	2 559,6
Dettes de financement		2 243,4	2 559,6
Dettes d'exploitation représentées par des titres		6 205,7	4 593,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		345,4	129,3
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	3 440,1	2 062,5
Dettes d'impôts exigibles		440,8	355,2
Comptes courants créditeurs		46,1	48,3
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		1 155,2	1 085,6
Instruments dérivés passifs	9	5 695,1	4 622,4
Impôts différés passifs		1 040,3	1 092,7
Autres dettes		9 606,1	6 002,1
Autres passifs		27 974,9	19 991,9
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0,0	0,0
TOTAL PASSIF		359 580,3	353 215,8

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30.06.2013	30.06.2012
Primes émises		14 148,5	13 359,6
Variation des primes non acquises		- 172,7	- 124,8
Primes acquises	13	13 975,8	13 234,8
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	13	78,7	119,3
Autres produits d'exploitation		0,0	0,4
Produits des placements		4 848,1	5 124,2
Plus et moins valeurs de cession des placements		516,6	- 1 358,8
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		654,7	1 640,4
Variation des dépréciations sur placements*		170,4	1 856,3
Produits financiers hors coût de l'endettement	14	6 189,9	7 262,2
Total des activités ordinaires		20 244,4	20 616,6
Charges des prestations des contrats		- 16 673,5	- 17 250,6
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	14	- 267,5	- 168,6
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		- 29,9	9,7
Charges des autres activités		- 0,2	- 0,6
Frais d'acquisition des contrats		- 1 652,4	- 1 702,4
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution		- 8,8	- 10,4
Frais d'administration		- 104,8	- 105,0
Autres produits et charges opérationnels courants		- 213,4	- 235,0
Total des autres produits et charges courants		- 18 950,5	- 19 463,0
Résultat opérationnel courant		1 293,9	1 153,5
Autres produits et charges opérationnels non courants		- 6,6	- 0,5
Résultat opérationnel		1 287,3	1 153,1
Charges de financement	14	- 74,8	- 80,0
Variations de valeurs des actifs incorporels		- 55,5	0,0
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		0,0	0,0
Impôts sur les résultats	15	- 437,4	- 376,6
Résultat après impôt des activités discontinuées		0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		719,5	696,5
Intérêts minoritaires		- 136,2	- 156,1
Résultat net (part du Groupe)		583,2	540,4
Résultat par action <i>(en euros)</i>		0,82	0,88
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		0,82	0,88

* Le poste « Variation des dépréciations sur placements » comprend les reprises de dépréciations liées aux cessions de titres pour 764 M€ au 30 juin 2013 et pour 2 319 M€ au 30 juin 2012.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	583,2	136,2	719,5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	- 241,5	- 80,9	- 322,3
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	- 3 812,7	- 53,5	- 3 866,2
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 106,7	- 11,2	- 1 117,9
Reclassement en résultat des dépréciations	561,6	4,7	566,3
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 4 357,8</i>	<i>- 59,9</i>	<i>- 4 417,7</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	4 081,3	- 2,5	4 078,9
Impôts différés	106,4	24,9	131,3
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 170,1</i>	<i>- 37,5</i>	<i>- 207,6</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 9,3	0,0	- 9,3
Variation de la réserve sur la période	- 30,7	0,0	- 30,7
Recyclage en résultat sur la période	16,2	0,0	16,2
Impôts différés	5,3	0,0	5,3
Incidence des écarts de conversion	- 62,1	- 43,4	- 105,4
Éléments non recyclables en résultat	- 14,7	0,0	- 14,7
Écarts actuariels	- 13,9	0,0	- 13,9
Autres variations	- 0,8	0,0	- 0,8
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 256,2	- 80,8	- 337,0
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	327,0	55,4	382,5

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	540,4	156,1	696,5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	246,3	11,2	257,5
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	5 852,9	161,1	6 014,0
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 826,6	- 5,1	- 831,7
Reclassement en résultat des dépréciations	457,2	5,0	462,2
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>5 483,5</i>	<i>161,0</i>	<i>5 644,5</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	- 4 992,8	- 79,6	- 5 072,4
Impôts différés	- 176,4	- 25,3	- 201,7
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>314,3</i>	<i>56,1</i>	<i>370,4</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	0,4	0,0	0,4
Variation de la réserve sur la période	16,6	0,0	16,6
Recyclage en résultat sur la période	- 15,9	0,0	-15,9
Impôts différés	- 0,3	0,0	- 0,3
Incidence des écarts de conversion	- 68,4	- 44,9	- 113,3
Éléments non recyclables en résultat	- 15,5	- 5,4	- 20,9
Écarts actuariels	- 11,0	0,0	- 11,0
Autres variations	- 4,5	- 5,4	- 9,9
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	230,8	5,8	236,6
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	771,3	161,8	933,2

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01.01.2013	643,5	1 321,0	1 955,5	3,6	2 515,8	7 624,2	83,2	14 146,8	1 441,1	15 588,0
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			- 170,1	- 9,3		568,5	- 62,1	327,0	55,4	382,5
- Distribution de dividendes	43,1	395,8				- 494,7		- 55,8	- 160,8	- 216,6
- Mouvements sur le capital								0,0		0,0
- Titres super subordonnés nets d'impôt					5,9	- 23,9		- 18,0		- 18,0
- Actions propres nettes d'impôt						4,5		4,5		4,5
- Variations de périmètre								0,0		0,0
- Autres variations								0,0		0,0
Capitaux propres au 30.06.2013	686,6	1 716,8	1 785,4	- 5,7	2 521,7	7 678,8	21,1	14 404,7	1 335,8	15 740,5

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2012

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>										
Capitaux propres IFRS au 01.01.2012	594,2	981,5	860,1	6,3	2 141,8	7 209,3	201,0	11 994,1	1 223,1	13 217,1
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			314,3	0,5		524,8	- 68,4	771,3	161,8	933,2
- Distribution de dividendes						- 106,0		- 106,0	- 75,8	- 181,8
- Mouvements sur le capital								0,0		0,0
- Titres super subordonnés nets d'impôt						- 17,2		- 17,2		- 17,2
- Actions propres nettes d'impôt						- 5,0		- 5,0		- 5,0
- Variations de périmètre						0,2		0,2		0,2
- Autres variations								0,0		0,0
Capitaux propres au 30.06.2012	594,2	981,5	1 174,5	6,8	2 141,8	7 606,1	132,6	12 637,3	1 309,1	13 946,5

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- la quote-part du groupe CNP Assurances dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du pourcentage d'intégration) ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du groupe CNP Assurances et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la position AMF n° 2011-13 relative au classement des OPCVM : les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements. Cette analyse, fondée sur l'examen des prospectus, est complétée par une analyse du comportement du fonds (performance, volatilité...).

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe CNP Assurances, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Définition des flux de financement

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres ;
- dividendes versés hors du groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	30.06.2012
Trésorerie (bilan)	2 461,9	972,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées	0,0	0,0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 295,8	- 160,6
Titres de transaction	11 215,7	8 268,0
Total (tableau des flux de trésorerie)	13 381,8	9 079,3

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (bilan-passif) ;
- titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurance.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	30.06.2012
Résultat opérationnel avant impôt	1 287,3	1 153,1
Plus et moins-values de cession des placements	- 517,7	1 427,1
Dotations nettes aux amortissements	56,2	53,8
Variation des frais d'acquisitions reportés	-58,2	- 8,6
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 169,9	- 1 821,3
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	2 698,9	3 726,3
Dotations nettes aux autres provisions	27,2	23,4
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	- 655,5	- 1 641,5
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	- 844,4	- 1 475,4
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	536,6	283,7
Variation des créances et dettes d'exploitation	3 461,0	2 299,2
Variation des valeurs données ou reçues en pension	1 611,9	- 352,6
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 28,4	- 45,0
Impôts nets décaissés	- 428,4	- 214,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	6 440,1	3 123,9
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	0,0	- 4,4
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	0,0	0,0
Prises de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0,0	- 4,4
Cessions de placements financiers	286 295,2	184 564,4
Cessions d'immobilier de placement	43,5	2,5
Cessions d'autres placements	2,1	2,1
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	286 340,8	184 569,0
Acquisitions de placements financiers	- 291 039,4	- 188 335,2
Acquisitions d'immobilier de placement	- 51,4	- 50,3
Acquisitions et/ou émissions d'autres placements	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 291 190,8	- 188 385,5
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2,3	1,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 38,9	- 47,2
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 36,6	- 45,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 4 786,5	- 3 866,5
Emissions d'instruments de capital ⁽¹⁾	440,0	0,0
Remboursements d'instruments de capital	0,0	0,0
Opérations sur actions propres	4,3	- 4,6
Dividendes payés	- 647,4	- 75,8
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 203,1	- 80,4
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	6,0	0,0
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement ⁽²⁾	- 300,8	- 1,0
Intérêts payés sur dettes de financement	- 112,2	- 107,0
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	- 407,0	- 108,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 610,1	- 188,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	11 018,9	10 010,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	6 440,1	3 123,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 4 786,5	- 3 866,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 610,1	- 188,4
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	13,1	- 2,2
Effet des changements de méthode sur la période et divers ⁽³⁾	1 306,3	2,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture	13 381,8	9 079,3

(1) Augmentation de capital CNP Assurances (438,9 M€) et CNP Seguros de Vida (1,1 M€).

(2) Remboursement d'une dette subordonnée à terme pour 300 M€.

(3) Reclassement OPCVM dynamique à OPCVM régulière pour 1,3 Md€ chez CNP Assurances.

FAITS MARQUANTS 2013 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Note 1 Faits caractéristiques du premier semestre 2013

1.1 Paiement du dividende sur le résultat 2012 en actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de CNP Assurances, réunie le 25 avril 2013, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2012, soit 0,77 euro par action, et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter, comme l'exercice précédent, pour le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles de la Société, qui pouvait être exercée par les actionnaires du 30 avril 2013 au 21 mai 2013 inclus, a largement retenu l'intérêt des actionnaires de la Société : 88,8 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération s'est traduit par la création de 43 118 302 actions nouvelles, soit une augmentation du capital de 438 944 314 euros et de 6,7 % du nombre d'actions émises. Leur livraison et admission aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris est intervenue le 30 mai 2013. Le dividende en numéraire a été également versé à compter du 30 mai 2013.

A l'issue de cette opération, le capital social de la société est composé de 686 618 477 actions de 1 euro de nominal.

1.2 Test de dépréciation du goodwill et amortissement exceptionnel de l'*In-Force* des filiales chypriotes et grecques

Le groupe CNP Assurances a apprécié la valeur de ses filiales chypriotes et grecques – portées par CNP Laiki Insurance Holdings (CNP LIH) – et du goodwill résiduel attaché (79,4 M€) à l'aune d'un contexte économique et financier particulier, caractérisé notamment par une hausse du risque pays associé et une récession économique profonde. Le gouvernement chypriote est arrivé, le 25 mars 2013, à un accord avec les instances européennes (Commission européenne, Banque Centrale européenne) et internationales (Fonds Monétaire International). Celui-ci ouvre la voie à un prêt de 10 Md€ destiné à sauver l'île de la faillite. Le FMI y participe à hauteur de 1 Md€. En contrepartie, Chypre a accepté de réduire drastiquement la taille de son secteur bancaire, d'augmenter des impôts, de diminuer les effectifs de la fonction publique et de privatiser certaines compagnies. Ce plan de sauvetage prévoit notamment la mise en liquidation de Laiki Bank, le partenaire de CNP Assurances depuis 2008, et le transfert de ces droits et obligations dans le cadre de l'accord conclu avec CNP Assurances à Bank of Cyprus. A cette occasion, le holding CNP Laiki Insurance Holdings sera renommé CNP Cyprus Insurance Holdings au début du 2nd semestre.

Dans le cadre du plan de sauvetage international, Chypre a indiqué le 1^{er} juillet 2013 avoir mené à bien un échange d'obligations d'État d'une valeur d'1 Md€ contre de nouvelles obligations ayant une échéance plus longue. L'annonce de cette restructuration partielle de la dette chypriote a conduit plusieurs agences de notation à considérer que la République de Chypre était désormais en « défaut sélectif ».

Au regard des fortes incertitudes qui pèsent sur l'activité des sociétés et des négociations en cours avec Bank of Cyprus, le *business plan* de la filiale a été mis à jour sur la période 2013 - 2017. Sur la base de ce nouveau *business plan* et de l'appréciation des risques associés, le groupe CNP Assurances a procédé à une nouvelle valorisation de la valeur d'utilité de la filiale, en prenant des hypothèses prudentes pour la projection des flux futurs des filiales de CNP Laiki Insurance Holdings, notamment en relevant la prime de risque de 600 points de base et en diminuant les montants des nouvelles affaires des quatre prochaines années. Cette valorisation conduit à constater une dépréciation de 44,6 M€ du goodwill de CNP Laiki Insurance Holdings, soit 56 % du goodwill existant.

Par ailleurs, en raison de l'augmentation des rachats constatés dans le contexte financier et économique décrit ci-dessus, le groupe CNP Assurances a décidé de procéder à un amortissement exceptionnel et anticipé d'une partie de l'*In-Force* comptable comptabilisé sur les entités chypriotes et grecques pour un montant net d'impôt part du Groupe de 5,5 M€.

Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés semestriels

CNP Assurances a annoncé le 11 juillet 2013 une opération de gestion de son encours de dette subordonnée. Cette dernière prend la forme d'un rachat partiel de 380 M€ de la souche perpétuelle de 1 250 M€ ayant une date de *call* en 2016 (FR0010409789) comptabilisée en capitaux propres (cf. le tableau des titres super subordonnés perpétuels classés en capitaux propres au paragraphe 4.1), et permettant au Groupe de dégager un résultat avant impôt de 14,8 M€. Le financement est réalisé par une nouvelle émission perpétuelle de 500 M\$ placée auprès d'investisseurs asiatiques et européens dont les conditions contractuelles lui confère un classement en dettes financières. Les opérations de rachat et d'émission nouvelle sont lancées de façon concomitante.

ACTIF - PASSIF

Note 3 Principes comptables

CNP Assurances S.A., société mère du Groupe, est une société à conseil d'administration, au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul-Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 juillet 2013.

3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 relative aux informations financières intermédiaires. Tel qu'il est prévu dans IAS 34, le groupe CNP Assurances a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers annuels.

Les entités du Groupe appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés : ces principes et méthodes sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2012, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants applicables de façon obligatoire pour les états financiers 2013.

Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2013

- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur, publiée le 12 mai 2011, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La norme définit la « juste valeur » et fournit dans un document unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises ou permises par les IAS/IFRS que ce soit pour les évaluations initiales, les évolutions subséquentes et les informations à fournir en annexes. La mise en œuvre d'IFRS 13 est sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe compte tenu de la très faible matérialité des actifs financiers classés en catégorie 3 de juste valeur et du pourcentage limité des actifs immobiliers.
- IAS 19 révisée – Avantages du personnel, publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, apporte des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, sur les modalités de présentation au résultat de l'impact des variations des engagements et supprime les options permises pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies et ne retient que la comptabilisation directement en capitaux propres, déjà utilisée par le Groupe. La norme IAS 19 révisée n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés car le Groupe avait déjà anticipé l'essentiel des modifications précédemment.
- L'amendement d'IAS 1 – Présentation des états financiers, publié le 16 juin 2011 et applicable à compter des exercices commençant après le 1^{er} juillet 2012, porte sur la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. L'amendement introduit une obligation de distinguer au sein de l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres les éléments qui feront l'objet d'un reclassement par le compte de résultat. Cet amendement est sans impact sur la présentation des comptes consolidés du Groupe dans la mesure où le Groupe applique déjà ce format de présentation.
- L'amendement d'IFRS 1 – Prêts publics, publié le 19 mars 2012 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, intègre une nouvelle exception à l'application rétrospective des IFRS et impose, en première adoption, une application prospective des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » et d'IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » aux prêts

publics existants à la date de transition. Cet amendement est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

- L'amendement IFRS 7 – Informations à fournir : compensation d'actifs et de passifs financiers, publié le 16 décembre 2011 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, prévoit une information annexe sur les actifs et passifs financiers entrant dans le périmètre d'un accord de compensation, en distinguant ceux qui font l'objet d'une compensation de ceux qui ne sont pas compensés en application d'IAS 32. Cet amendement est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.
- Améliorations apportées aux normes IFRS 2009-2011, publiées le 17 mai 2012 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 : elles incluent des amendements mineurs aux normes IFRS1, IAS 1, IAS 16, IAS 32 et IAS 34. Ces améliorations n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés, IFRS 11 - Accords conjoints, IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations dans les autres entités, IAS 27 révisée - Etats financiers individuels, IAS 28 révisée - Participation dans des entreprises associées et coentreprises, publiées le 12 mai 2011 et applicables le 1^{er} janvier 2014 avec effet rétrospectif (une adoption anticipée est autorisée à la condition qu'elle porte sur l'ensemble de ces nouveaux textes). Ces normes sont susceptibles d'avoir un impact sur le périmètre et les méthodes de consolidation du Groupe, ainsi que sur les informations à donner en annexe. L'impact de ces normes sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours d'analyse.

IFRS 10 définit un modèle unique d'analyse du contrôle, base de la consolidation par intégration globale qui comprend les trois éléments suivants : pouvoir sur l'autre entité, exposition ou droits à des rendements variables de cette autre entité, et capacité d'utiliser son pouvoir afin d'influer sur les rendements.

IFRS 10 amende IAS 27 qui s'intitule dorénavant « Etats financiers individuels ». Les règles relatives aux états financiers individuels demeurent inchangées tandis que les sections relatives aux états financiers consolidés sont ainsi remplacées par IFRS 10.

IFRS 11 annule et remplace IAS 31 « Participation dans des coentreprises » et SIC - 13 « Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Ce texte se concentre sur les droits et obligations dans le cadre d'un accord conjoint et ne permet plus qu'une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun, la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée). IAS 28 a également été modifiée pour être en conformité avec les modifications introduites notamment par IFRS 11.

Enfin, IFRS 12 intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées.

- Amendement d'IAS 32 – Instruments financiers – Présentation, publié le 16 décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, précise les règles de compensation entre actifs et passifs financiers. Les modalités d'application et l'impact de cette norme sont à l'étude par le Groupe.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Dispositions transitoires, publiés le 28 juin 2012 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 : ils fournissent des clarifications sur les modalités d'application rétrospective et des allègements sur les informations à fournir pour les entités structurées non consolidées.

Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur

- IFRS 9 – Instruments financiers, republiée le 28 octobre 2010 concrétise la première des trois phases du projet visant à remplacer IAS 39. Les deux autres phases sont relatives à la dépréciation des instruments financiers et à la comptabilisation de couverture. Par un amendement du 16 décembre 2011, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2015 et les dispositions transitoires ont été modifiées : les adoptants seront exonérés du retraitement des données comparatives mais devront fournir en contrepartie des informations additionnelles sur la transition.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur. Un actif financier est évalué au coût amorti si a) l'instrument est géré, selon un modèle d'entreprise (« *business model* ») qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement, et si b) l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie

contractuels à des dates données, représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une inadéquation comptable. Pour les actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, une entité peut également décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur de ces instruments (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Les dividendes reçus au titre de ces instruments sont, en revanche, comptabilisés en résultat.

Pour les passifs financiers, IFRS 9 précise le traitement comptable à retenir pour les variations de valeur dues au risque de crédit propre en cas d'application de l'option de juste valeur.

Le 29 novembre 2012, l'IASB a publié aux fins de commentaire, un exposé sondage dans lequel il propose d'apporter des modifications circonscrites à l'IFRS 9, notamment l'ajout d'une catégorie à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dette qui seraient détenus selon un modèle d'entreprise (« *business model* ») où la détention des actifs s'inscrit dans un double objectif de collecte des flux de trésorerie prévus contractuellement et de vente des actifs financiers. La période de commentaires a pris fin le 28 mars 2013 et la publication des amendements est prévue en 2014.

IFRS 9 n'ayant pas encore été adoptée par la Commission européenne, cette norme ne peut pas être pour l'instant adoptée par anticipation. La norme IFRS 9, y compris les phases restant à finaliser (les deuxième et troisième phases concernent respectivement les principes de dépréciation des instruments financiers au coût amorti et la comptabilité de couverture) ainsi que sa date d'application, ses modalités d'application et son impact sur les comptes, sont à l'étude par le Groupe qui a d'ailleurs participé au « *field-test* » sur la classification des actifs mis en œuvre par l'EFRAG.

- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Entités d'investissement, publiés le 31 octobre 2012 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 sous réserve d'approbation par l'Union européenne : ces amendements introduisent une nouvelle catégorie d'entités, les entités d'investissement, qui bénéficient d'une exemption de consolidation de leurs filiales qu'elles doivent comptabiliser à la juste valeur par le résultat. Des informations spécifiques à ces entités devront être fournies.
- Amendements à IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers, publiés le 29 mai 2013 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 sous réserve d'approbation par l'Union européenne : ces amendements introduisent de nouvelles exigences d'information en annexe lorsque la valeur recouvrable de l'actif est sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.
- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture, publiés le 27 juin 2013 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 sous réserve d'approbation par l'Union européenne : ces amendements visent à fournir une exception à l'application des dispositions relatives à la cessation de la comptabilité de couverture lorsqu'un instrument de couverture doit opérer une novation au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires. Les impacts de ces amendements sont à l'étude par le Groupe.
- Interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes, publiée le 20 mai 2013 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2014 sous réserve d'approbation par l'Union européenne : cette interprétation fournit des indications sur le traitement des droits et taxes imposées par une autorité publique dans les états financiers de l'entité qui s'en acquitte, en particulier le moment où il faut comptabiliser un passif selon IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, au titre du droit ou de la taxe exigible.

3.2 Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au Groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

3.3 Champ de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Cette analyse est complétée de l'examen de toutes les conditions contractuelles du pacte d'actionnaires, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du groupe CNP Assurances à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités sous contrôle conjoint (coentreprises)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le groupe CNP Assurances a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du groupe CNP Assurances dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du groupe CNP Assurances.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du groupe CNP Assurances dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.4 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du groupe CNP Assurances dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 Participation aux bénéfices différée

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflète, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.13.2 de la présente annexe.

3.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères dans la devise de présentation

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du groupe CNP Assurances, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'étranger sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

3.7 Opérations en devises

Au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 3.10.3 ci-dessous.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

3.8 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le groupe CNP Assurances obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe CNP Assurances dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement, CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe CNP Assurances.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

3.9 Actifs incorporels

3.9.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ou par intégration proportionnelle ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe CNP Assurances, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

Dans le cadre de l'arrêté semestriel, le groupe CNP Assurances met en œuvre un test de dépréciation du *goodwill* si au moins deux indices de pertes de valeur sont concomitamment au-delà des seuils de déclenchement d'une présomption de perte de valeur.

Le Groupe retient les indices suivants qui découlent de l'analyse des indices proposés par la norme IAS 36 et de leur adaptation aux acquisitions dans le domaine de l'assurance :

Indices internes

- dégradation sensible des résultats opérationnels générés par l'UGT par rapport à ceux budgétés ;
- dégradation sensible (forte et durable) de la valeur des affaires nouvelles ;
- besoins de trésorerie engagés pendant et postérieurement à l'acquisition de l'UGT pour le maintien de l'activité ou sa maintenance, sensiblement plus importants que ceux budgétés à l'origine ;
- évolution fortement défavorable du nombre de contrats en portefeuille (sur au moins deux années).

Indices externes

- changements réglementaires locaux de nature à entraîner une baisse significative de la valeur de l'UGT ;
- changements significatifs de l'environnement financier conduisant à une baisse importante et prolongée de la rentabilité des investissements.

3.9.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont généralement amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.9.3 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

3.9.4 Actif incorporel lié à la réforme des retraites

L'article 26 de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit un droit à indemnité de résiliation qui se traduit dans les comptes consolidés IFRS par la reconnaissance d'un actif incorporel. Cet actif incorporel comptabilisé pour sa valeur recouvrable est amorti sur 5 ans (cf. note 7.1).

3.9.5 Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 5 ans.

3.10 Placements

3.10.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe CNP Assurances pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

3.10.2 Actifs financiers

Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés.
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance (dits HTM « *Held-To-Maturity* ») qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur

échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.

- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- les actifs disponibles à la vente (dits AFS « *Available-For-Sale* ») sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

Comptabilisation

Le groupe CNP Assurances comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le groupe CNP Assurances a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat est constatée dans le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe CNP Assurances estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Modalités de dépréciations

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêt des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son *spread* de crédit ne constitue pas, en soi, une indication de perte de valeur. Un ou une combinaison des facteurs suivants constitue des exemples d'indication de perte de valeur :

- l'occurrence d'un événement de crédit au sens de l'ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*), faillite de l'entité de référence, défaut de paiement et restructuration ;

- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie permettant de conclure à l'existence d'un risque avéré, y compris en l'absence de défaut avéré ;
- certaines concessions consenties qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté ; ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe CNP Assurances analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêté, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Reprise de dépréciations

Actifs disponibles à la vente (AFS)

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, par exemple, une amélioration de la notation de crédit du débiteur, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.10.3 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ;
- b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;

- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le groupe CNP Assurances se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés désignés comme instrument de couverture dans le cadre de relations de couverture telles que définies par la norme IAS 39 sont comptabilisés selon les dispositions qui y sont associées.

Le groupe CNP Assurances est engagé à ce jour dans une seule couverture de flux de trésorerie. A ce titre et pour toute autre opération similaire à venir, le groupe CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en terme de gestion des risques. Le groupe CNP Assurances formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant. La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée en note 9.4.

3.10.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si le nombre de transactions diminue significativement ou est très faible, ou encore si le coût de liquidation, la volatilité ou le *Z-spread* s'accroissent sensiblement.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du groupe CNP Assurances par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Les titres structurés détenus par le groupe CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. Le groupe CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de *cash flows* futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le groupe CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des *ratings* des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Catégories de juste valeur

Le groupe CNP Assurances distingue trois catégories d'instruments financiers (cf. note 9.2) :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le groupe CNP Assurances est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le groupe CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les dérivés traités sur un marché organisé.

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables. Cette catégorie comprend :

- les titres structurés valorisés par le groupe CNP Assurances, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les participations non cotées ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread* ;
- tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif.

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date. Cette catégorie recouvre peu d'instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances. Il s'agit par exemple d'instruments financiers de titrisation, pour lesquels le groupe CNP Assurances s'est par ailleurs assuré qu'un changement des paramètres utilisés pour la valorisation selon des hypothèses alternatives raisonnables n'a pas d'impact significatif au niveau du groupe CNP Assurances.

3.10.5 Pensions et prêts de titres

Le Groupe effectue des opérations de mise en pension et de prêt de titres dans un but d'optimisation du rendement de ses portefeuilles.

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car le Groupe garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Les titres sont donc maintenus au bilan (dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés en conséquence) et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan dans la rubrique « Dettes d'exploitation représentées par des titres ».

Le Groupe reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

3.11 Capitaux propres

3.11.1 Eléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, le retraitement de la réserve de capitalisation ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 3.16).

3.11.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du groupe CNP Assurances.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière du groupe CNP Assurances, qui effectue des prévisions à 5 ans, en utilisant des scénarios extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêt.

Au 30 juin 2013, un calcul estimé sur la base d'une méthode similaire aux obligations annuelles, met en évidence une couverture suffisante.

3.12 Actions propres

CNP Assurances peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre de contrats de liquidité destinés notamment à régulariser les cours ou à attribuer des actions gratuites au personnel (cf. note 3.15.2). Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

3.13 Passifs liés aux contrats

3.13.1 Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en infra) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

3.13.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le groupe CNP Assurances en application des normes du groupe CNP Assurances, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différées active, et autres actifs incorporels liées à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un *pool* de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Contrats hybrides

Certains contrats émis par le groupe CNP Assurances comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le groupe CNP Assurances n'ont pas été séparées.

> Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats Groupe comportant la couverture du risque décès ;

- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinée à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncations de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La participation aux bénéfices affectée aux contrats au 30 juin est calculée en appliquant à la production financière du semestre le taux prévisionnel annuel de reversement des produits financiers des placements d'assurance aux assurés, hors plus values réalisées sur filiales et participations.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garantie plancher sont évaluées selon la méthode de *Black & Scholes*.

> Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période,
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

> Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée, coûts d'acquisition différés et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe CNP Assurances procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

> Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

> Test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe CNP Assurances, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe CNP Assurances par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent ; il est réalisé au niveau de chaque portefeuille afin de prendre en compte les règles de cantonnement dans l'appréciation de la recouvrabilité.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

> Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le groupe CNP Assurances réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.13.3 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

3.13.4 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Les durées d'utilité estimées vont de 3 ans pour le matériel informatique à 10 ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.15 Avantages au personnel

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.15.1 Engagements sociaux

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du Code Général des Impôts. Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Autres régimes de retraite dans les entités internationales du groupe CNP Assurances

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du groupe CNP Assurances.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Préretraite

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

Aide à la création d'entreprise

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *Corporate* de haute qualité, lorsqu'un marché actif existe, (selon le taux des obligations d'État, sinon), et en fonction de la durée des engagements.

Mode de comptabilisation

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du groupe CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice,
- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

3.15.2 Rémunérations en actions

Mode de comptabilisation des plans d'attribution d'actions gratuites

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayants droit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.16 Emprunts et dettes subordonnées

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

3.17 Frais d'acquisition et d'exploitation

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.18 Fiscalité

Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Sogestop M, Sogestop N, Carrés Bleus SA (ex : Sogestop C), Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Âge d'Or Expansion, SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Assur-helene, Foncière Investissement, Ecureuil Vie Investment et 270 Investments.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Le taux d'imposition retenu au 30 juin correspond au taux d'impôt prévisionnel (déterminé avant retraitements IFRS) de l'exercice en cours.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le groupe CNP Assurances n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.19 Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les *reporting* internes, revus par le comité exécutif du groupe CNP Assurances (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8). Leur définition repose sur l'existence des caractéristiques techniques des produits distribués par le groupe CNP Assurances.

Trois secteurs sont présentés en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

- les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêt.
- les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente, ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré.
- les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- chiffre d'affaires : collecte brute de l'exercice, correspondant au chiffre d'affaires mesuré selon des principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.
- collecte nette : chiffre d'affaires tel que défini ci-dessus, net des prestations réglées au cours de l'exercice, hors variations de provisions pour sinistres à payer.
- produit net d'assurance : chargements prélevés sur les produits d'assurance nets de commissions versées.
- frais : frais généraux affectés à chaque secteur sur la base des analyses menées par la direction de la planification et de la performance.
- résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets des marchés financiers avant charges de financement, impôts et part des minoritaires. Cet indicateur constitue une mesure clé du résultat sectoriel analysé par la direction du groupe CNP Assurances. Pour obtenir le résultat en net part du groupe CNP Assurances, le RBE est retraité des éléments suivants :
 - les charges de financement ;
 - le résultat des sociétés mises en équivalence ;
 - des éléments non courants ;
 - la charge d'impôt ;
 - les intérêts minoritaires ;
 - les effets des marchés sur portefeuille *trading* (correspondent aux variations de plus-values latentes et aux plus-values de cession des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat) ;
 - les plus-values nettes actions et immobilier nettes des dépréciations exceptionnelles de valeur de portefeuille et de *goodwill* (correspondent aux plus-values de cession des instruments de capitaux propres comptabilisés en titres disponibles à la vente et aux dépréciations d'instruments financiers ou d'actifs immobiliers).
- capitaux propres : capitaux propres évalués en IFRS, ventilés par secteur au prorata du besoin réglementaire moyen en marge de solvabilité de chaque secteur.
- actifs et passifs sectoriels : actifs et passifs évalués en IFRS ventilés par secteur opérationnel, tels que revus par le comité exécutif sont présentés en notes annexes : à l'actif, seules les rubriques « écarts d'acquisition et valeurs de portefeuille des contrats d'assurance » et « placements financiers et investissements dans les entreprises associées » font l'objet d'un *reporting* interne par secteur sur une base régulière. Les revenus et les actifs financiers par zones géographiques sont présentés en note 9.9. Les actifs non courants (hors actifs financiers, impôts différés actifs et droit résultant d'un contrat d'assurance) par zones géographiques ne sont pas présentés car les coûts nécessaires pour la préparer excéderaient les bénéfices correspondants, compte tenu de leur faible matérialité.

Les informations comparatives ont été évaluées suivant la même méthodologie.

3.20 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

Note 4 Capital**4.1 Tableau des titres super subordonnés perpétuels classés en capitaux propres**

30.06.2013

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du groupe				2 521,7
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 PB, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans – EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 BP	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 PB	€	160,0
	Déc. 2006	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 PB	€	1 250,0
	Déc. 2006	Euribor 3 mois + 95 PB jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 PB à partir du 20.12.2026	€	108,0
	Oct. 2012	7,5% jusqu'en octobre 2018 puis <i>reset</i> taux fixe <i>swap</i> 6 ans + 648,1 BP	USD	379,9
Total				2 521,7

31.12.2012

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du groupe				2 515,8
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 PB, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans – EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 BP	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 PB	€	160,0
	Déc. 2006	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 PB	€	1 250,0
	Déc. 2006	Euribor 3 mois + 95 PB jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 PB à partir du 20.12.2026	€	108,0
	Oct. 2012	7,5% jusqu'en octobre 2018 puis <i>reset</i> taux fixe <i>swap</i> 6 ans + 648,1 BP	USD	374,0
Total				2 515,8

4.2 Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	280 616 540	40,87 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	248 926 986	36,25 %
État	7 645 754	1,11 %
Total des actions de concert	537 189 280	78,24 %
Public	149 429 197	21,76 %
dont : CNP Assurances (actions propres)*	1 261 228	0,18 %
TOTAL	686 618 477	100,00 %

* Les caractéristiques du contrat de liquidité en cours lors de l'exercice courant sont décrites dans le projet de résolution de l'assemblée générale de CNP Assurances figurant dans le document de référence de l'année précédente.

4.3 Capitaux propres

Nombre d'actions émises

Actions ordinaires

	30.06.2013	31.12.2012
Nombre d'actions émises à l'ouverture	643 500 175	594 151 292
Émissions sur l'exercice	43 118 302	49 348 883
Nombre d'actions émises à la clôture	686 618 477	643 500 175

4.4 Résultat par action / Résultat dilué

(en millions d'euros)	30.06.2013	30.06.2012
Résultat de la période	583,2	540,4
Charge des titres super subordonnés nette d'impôt	- 23,9	- 17,2
Résultat attribuable aux actions ordinaires	559,3	523,2
Nombre moyen d'actions ordinaires à l'ouverture	643 500 175,0	594 151 292,0
Emissions d'actions (nombre pondéré)	43 118 302,0	0,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	686 618 477,0	594 151 292,0
Effet des actions propres détenues	- 1 234 473,3	- 2 381 271,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	685 384 003,7	591 770 020,3
Effet des instruments potentiellement dilutifs	0,0	321 181,7
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	0,82	0,88

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

4.5 Information relative aux parties liées

Au cours du premier semestre 2013, il n'y a pas eu de changements significatifs quant à la nature et aux conditions des transactions effectuées entre CNP Assurances et ses parties liées, par rapport à la situation telle que décrite dans la note 4.6 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant dans le Document de Référence 2012.

Note 5 Périmètre de consolidation**Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle**

Nom	Méthode	Pays	Activité	30.06.2013		31.12.2012	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP Assurances	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP IAM	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Préviposte	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ITV	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP International	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
La Banque Postale Prévoyance	IP	France	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
MFPPrévoyance SA	IG	France	Assurances	51,00 %	64,72 %	51,00 %	64,72 %
CNP Seguros de Vida	IG	Argentine	Assurances	76,47 %	76,47 %	76,47 %	76,47 %
CNP Holding Brasil	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CAIXA Seguros**	IG	Brésil	Assurances	51,75 %	51,75 %	51,75 %	51,75 %
CNP UniCredit Vita	IG	Italie	Assurances	57,50 %	57,50 %	57,50 %	57,50 %
CNP Vida	IG	Espagne	Assurances	94,47 %	94,47 %	94,47 %	94,47 %
CNP Barclays Vida y Pensiones	IG	Espagne	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
CNP Laiki Insurance Holdings	IG	Chypre	Assurances	50,10 %	50,10 %	50,10 %	50,10 %
CNP Europe Life Ltd	IG	Irlande	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
2. OPCVM							
Univers CNP 1 FCP	IG	France	OPCVM	99,74 %	99,74 %	99,77 %	99,77 %
Ecureuil Profil 30	IG	France	OPCVM	95,94 %	95,94 %	95,66 %	95,66 %
LBPAM Act. Diversif 5DEC	IG	France	OPCVM	56,88 %	56,88 %	55,60 %	55,60 %
LB ACT.D.A. SI 5DEC	IG	France	OPCVM	99,62 %	99,62 %	99,23 %	99,23 %
CNP ACP Oblig FCP*	IP	France	OPCVM	49,65 %	49,65 %	49,67 %	49,67 %
CDC IONIS FCP 4DEC	IG	France	OPCVM	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP ACP 10 FCP*	IP	France	OPCVM	49,75 %	49,75 %	49,76 %	49,76 %
Ecureuil Profil 90	IG	France	OPCVM	52,88 %	52,88 %	53,11 %	53,11 %
Vivaccio ACT 5 DEC	IG	France	OPCVM	81,36 %	81,36 %	81,58 %	81,58 %
CNP Assur Alt. 3DEC	IG	France	OPCVM	99,75 %	99,75 %	99,70 %	99,70 %
3. Activités immobilières et autres							
Assurbail	IG	France	Crédit bail Immobilier	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP 3 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CIMO	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP 4 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PB6	IP	France	Immobilier	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
OPCI AEW Imcom 6	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SICAC	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP Immobilier	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Assur-immeuble	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI MTP Invest	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEW Imcom 1	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEP247	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LBP Actifs Immo	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ecureuil Vie Développement	IG	France	Courtage	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %

* L'analyse de la nature du contrôle conduite par le groupe CNP Assurances s'appuie sur le pourcentage de détention des droits de vote d'une entité, mais aussi sur l'examen de toutes les conditions contractuelles des pactes d'actionnaires, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance, et des droits de votes potentiels pouvant être exercés sur la période considérée.

** Le groupe CAIXA Seguros a acquis définitivement la filiale Previsul en date du 29 mai 2013 après levée de toutes les conditions suspensives. La faible matérialité de cette filiale tant en termes de bilan (181 MBRL soit 70,4 M€) que de contribution (un mois au résultat semestriel) a conduit à ne pas la consolider.

Au 30 juin 2013, Previsul est comptabilisée en tant que participation non consolidée à son coût d'acquisition (62 MBRL soit 24,1 M€). L'intégration dans le périmètre sera effective au 30 septembre 2013.

Note 6 Analyse sectorielle

6.1 Bilan par secteur au 30 juin 2013

	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total
<i>Actif (en millions d'euros)</i>					
Ecarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	77,7	5,4	275,7	0,0	358,8
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	281 193,2	37 566,6	16 135,4	190,5	335 085,7
Autres actifs					24 135,8
Total Actif					359 580,3
<i>Passif (en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres totaux	11 266,7	1 535,3	2 929,6	8,8	15 740,4
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	159 431,0	8 590,3	439,1	0,0	168 460,4
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	101 358,6	31 840,0	11 707,4	0,0	144 906,0
Autres passifs					30 473,5
Total Passif					359 580,3

6.2 Bilan par secteur au 31 décembre 2012

	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total
<i>Actif (en millions d'euros)</i>					
Ecarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	137,8	6,5	293,0	0,0	437,3
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	281 034,3	37 024,8	15 341,4	122,5	333 523,0
Autres actifs					19 255,5
Total Actif					353 215,8
<i>Passif (en millions d'euros)</i>					
Capitaux propres totaux	11 302,1	1 425,2	2 852,3	8,4	15 588,0
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	164 059,8	9 030,9	509,4	0,0	173 600,1
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	99 134,0	31 113,1	11 008,7	0,0	141 255,8
Autres passifs					22 771,9
Total Passif					353 215,8

6.3 *Compte de résultat par secteur au 30 juin 2013*

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	9 296,8	2 147,7	3 123,0		14 567,5	- 558,0	14 009,6
Collecte nette	- 1 859,0	835,8	1 649,9		626,6		
Produit net d'assurance	794,1	136,5	614,0	51,7	1 596,3		
Frais généraux	- 198,8	- 49,5	- 173,2	- 23,2	- 444,7		
Résultat brut d'exploitation	595,3	87,0	440,8	28,5	1 151,6		
Charges de financement					- 74,8		
Mise en équivalence					0,0		
Eléments non courants					12,2		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 386,0		
Intérêts minoritaires					- 161,3		
Effets des marchés sur portefeuilles <i>trading</i>					53,9		
Plus-values nettes actions et immobilier					- 12,2		
Résultat net part du Groupe					583,2		

<i>(en millions d'euros)</i>	CDR désensibilisé 30.06.2013
Résultat brut d'exploitation	1 151,6
Effets nets des marchés	73,9
Plus-values nettes actions et immobilier	43,6
Eléments non courants	18,3
Résultat opérationnel	1 287,3

6.4 Compte de résultat par secteur au 30 juin 2012

	30.06.2012				Rapprochement chiffre d'affaires IFRS		
	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
<i>(en millions d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires (collecte brute)	9 210,9	1 440,0	3 011,8		13 662,6	- 391,8	13 270,8
Collecte nette	- 2 076,8	383,8	1 521,3		- 171,8		
Produit net d'assurance	782,9	124,4	579,6	55,6	1 542,4		
Frais généraux	- 197,4	- 48,9	- 170,9	- 24,3	- 441,4		
Résultat brut d'exploitation	585,5	75,5	408,7	31,3	1 101,0		
Charges de financement					- 80,0		
Mise en équivalence					0,0		
Eléments non courants					- 104,2		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 358,6		
Intérêts minoritaires					- 146,8		
Effets des marchés sur portefeuilles <i>trading</i>					61,3		
Plus-values nettes actions et immobilier					67,6		
Résultat net part du Groupe					540,4		

	CDR désensibilisé 30.06.2012
<i>(en millions d'euros)</i>	
Résultat brut d'exploitation	1 101,0
Effets nets des marchés	110,3
Plus-values nettes actions et immobilier	105,1
Eléments non courants	- 163,3
Résultat opérationnel	1 153,1

Note 7 Actifs incorporels

7.1 Synthèse des actifs incorporels

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition	666,8	0,0	- 393,2	0,0	273,6
Valeurs de portefeuille	451,0	- 207,0	- 158,8	0,0	85,2
Valeur des accords de distribution	141,2	- 21,7	- 4,8	0,0	114,8
Logiciels	308,4	- 225,7	0,0	0,0	82,7
Logiciels développés en interne	134,4	- 87,3	0,0	0,0	47,1
Logiciels autres	174,0	- 138,4	0,0	0,0	35,6
Autres*	172,4	- 41,1	- 60,6	- 62,1	8,7
TOTAL	1 739,8	- 495,5	- 617,4	- 62,1	565,0

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2012				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition	682,8	0,0	- 348,7	0,0	334,2
Valeurs de portefeuille	457,7	- 207,5	- 147,1	0,0	103,1
Valeur des accords de distribution	141,2	- 18,8	- 4,8	0,0	117,6
Logiciels	296,1	- 216,5	0,0	0,0	79,6
Logiciels développés en interne	125,4	- 83,2	0,0	0,0	42,1
Logiciels autres	170,7	- 133,2	0,0	0,0	37,4
Autres*	170,9	- 38,9	- 58,7	- 60,9	12,4
TOTAL	1 687,9	- 481,8	- 559,3	- 60,9	646,8

* La ligne « Autres » inclut depuis le 31 décembre 2010 l'actif incorporel lié à la réforme des retraites. La diminution de l'actif incorporel de 161,9 M€ à 6,9 M€ au 30 juin 2013 correspond :

- pour - 62,1 M€ à la mise à jour du calcul de l'estimation de l'impact de la réforme sur les provisions correspondant et quasiment intégralement neutralisé, au compte de résultat, par la mise à jour de la part des réassureurs dans les provisions techniques).
- pour - 60,5 M€ à une dépréciation induite par la décision de financer la hausse des provisions liée à la réforme des retraites par une réallocation des provisions existantes. La réallocation des provisions existantes se traduit par une reprise de provision qui compense au compte de résultat la charge de dépréciation de l'actif incorporel. Cette réallocation a été déterminée suite à une analyse des marges existantes pour un sous-périmètre des contrats concernés. Cette démarche est en cours sur le reste du portefeuille.
- pour - 32,5 M€ à l'amortissement cumulé.

7.2 Écarts d'acquisition

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	Écart d'acquisition à l'origine	Écart d'acquisition net au 30.06.2013	Écart d'acquisition net au 31.12.2012
La Banque Postale Prévoyance	45,8	22,9	22,9
Groupe CAIXA Seguros	360,6	208,2	222,6
CNP UniCredit Vita	366,5	0,0	0,0
CNP Laiki Insurance Holdings	81,6	34,8	79,4
CNP Barclays Vida y Pensiones	55,9	7,8	9,3
TOTAL	910,4	273,6	334,2

La méthodologie appliquée par le groupe CNP Assurances pour effectuer les tests annuels et semestriels de perte de valeur des *goodwills* est décrite au paragraphe 3.9.1. La valeur recouvrable des UGT associées aux entités listées ci-dessus correspond à leur valeur d'utilité, fondée sur la valeur de leur actif net et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles. Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini. Dans le cadre de l'arrêté semestriel, le groupe CNP Assurances s'assure qu'au moins deux indices de perte de valeur ne sont pas satisfaits au 30 juin afin de justifier qu'une nouvelle détermination de la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le *goodwill* est rattaché n'est pas requise.

CNP Laiki Insurance Holdings

Les événements du premier semestre 2013 ont amené le groupe CNP Assurances à réaliser un test complet du *goodwill* de CNP Laiki Insurance Holdings. Le groupe CNP Assurances a ainsi procédé à une nouvelle valorisation de la valeur d'utilité de l'UGT calculée à partir des projections établies de la façon suivante :

- Baisse de 70 % de l'activité d'épargne en unités de compte ;
- Baisse envisagée sur les produits Risque, Assurance Emprunteur, Santé et Accident moins importantes pour les raisons suivantes :
 - les produits commercialisés sont majoritairement en primes périodiques amenant un volant de renouvellements ;
 - les bonnes performances enregistrées sur la production nouvelle apportée par le réseau propre d'agents généraux permettent de compenser une partie de la perte observée sur le réseau de la banque ;
 - les baisses envisagées sont donc de 20 % sur le Risque, la Santé et l'Accident, 25 % sur l'Assurance Emprunteur et 40 % sur la non-vie ;
- Rachats en hausse de 25 points de base sur toute la durée de la projection ;
- Maîtrise des frais généraux (publicité, communication et fonctionnement) ;
- Prise en considération d'une prime de risque relevée de 600 points de base (soit un taux d'actualisation de 15,50 %) afin de traduire l'augmentation du risque pays ;

Cette valorisation conduit à constater une dépréciation de 44,6 M€ du *goodwill* de CNP Laiki Insurance Holdings.

Par ailleurs, l'augmentation des rachats dans le contexte économique et financier actuel, ainsi que la hausse du risque pays chypriote et grec, démontrent la nécessité de procéder en complément de la dépréciation du *goodwill* à un amortissement exceptionnel et anticipé de la valeur des contrats en portefeuille à la date d'acquisition de CNP Laiki Insurance Holdings et toujours en vigueur au 30 juin 2013 (*In-Force*). La mise à jour de ces différentes hypothèses conduit à la nécessité d'un amortissement exceptionnel d'un montant de 5,5 M€.

CNP Barclays Vida y Pensiones

Lors des arrêtés intermédiaires, le groupe CNP Assurances étudie l'opportunité d'effectuer un test de dépréciation de la recouvrabilité des actifs incorporels à l'aune de plusieurs indicateurs de baisse de valeur. Au 30 juin 2013, le projet de restructuration du réseau d'agences bancaires de Barclays en Europe du Sud est un possible indicateur d'une telle baisse, mais il n'est pas suffisant à lui seul, conformément aux principes du Groupe. Sans obligation d'effectuer un test d'actif, le Groupe s'est, néanmoins, livré à une analyse de sensibilité de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie CNP Barclays Vida y Pensiones, pour s'assurer de la recouvrabilité des actifs incorporels de cette filiale. Sur la base d'une sensibilité du *business plan* fondé sur des volumes futurs qui seraient revus à la baisse (- 50 % pour les affaires nouvelles) et d'une prime de risque significative pour l'actualisation des flux futurs pour tenir compte de l'incertitude temporaire liée à la mise en œuvre de cette restructuration (+ 500 bp), le groupe CNP Assurances a conclu que la valeur nette comptable de l'UGT était, en sa globalité, recouvrable. Un examen plus détaillé du *business plan* en cours de définition à la suite de l'annonce de cette restructuration du réseau d'agences permettra de conclure, en fin d'année 2013, sur la recouvrabilité de chacune des composantes de la valeur nette comptable.

Autres UGT

Concernant les autres UGT, le groupe CNP Assurances s'est assuré qu'au moins deux indices de perte de valeur n'étaient pas détectés au 30 juin 2013, aucun test de perte de valeur des *goodwills* n'a donc été réalisé sur ces UGT.

7.2.2 Réconciliation ouverture / clôture des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	31.12.2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	334,2	533,9
Écarts d'acquisition résultant de prise de participations	0,0	0,0
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivants l'acquisition	0,0	0,0
Ajustement résultant des variations de complément de prix ⁽¹⁾	- 1,7	- 2,3
Ajustement résultant de la reconnaissance postérieure d'actifs d'impôt différés	0,0	0,0
Écarts de conversion sur le brut	-14,3	- 26,5
Autres mouvements	0,0	- 1,2
Dépréciations de l'exercice ⁽²⁾	- 44,6	- 169,7
Écarts de conversion sur les mouvements	0,0	0,0
Augmentation des taux d'intérêts (détention)	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	273,6	334,2

⁽¹⁾ Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition, notamment sur CNP Barclays Vida y Pensiones (payés ou estimés) au titre des périodes futures, constatés sur la période.

⁽²⁾ Le montant de dépréciation est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels ».

7.3 Valeurs de portefeuille et valeurs des accords de distribution

7.3.1 Valeurs de portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur du portefeuille à l'origine	Valeur de portefeuille nette au 30.06.2013	Valeur de portefeuille nette au 31.12.2012
Groupe CAIXA Seguros	122,6	2,8	3,6
CNP UniCredit Vita	175,3	0,0	0,0
CNP Vida	24,0	0,0	0,0
CNP Seguros de Vida	0,9	0,0	0,0
CNP Laiki Insurance Holdings	44,4	18,1	30,6
CNP Barclays Vida y Pensiones	101,4	61,3	64,7
MFPrévoyance SA	8,3	3,1	4,1
TOTAL	476,9	85,2	103,1

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	31.12.2012
Valeur brute à l'ouverture	457,7	470,2
Entrée de périmètre	0,0	0,0
Ecart de conversion	- 6,7	- 12,4
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Valeur brute à la clôture	451,0	457,7
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 354,7	- 351,5
Ecart de conversion	6,5	12,0
Charges d'amortissement de l'exercice	- 6,0	- 15,1
Dépréciations de l'exercice*	- 11,6	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	- 365,8	- 354,7
Valeur nette comptable à la clôture	85,2	103,1

* Le montant de dépréciation est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels ».

7.3.3 Valeurs des accords de distribution

(en millions d'euros)	30.06.2013	31.12.2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	117,6	123,2
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,0
Amortissements de l'exercice	- 2,8	- 5,6
Ajustements	0,0	0,0
Dépréciations de l'exercice*	0,0	0,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	114,8	117,6

* Le montant de dépréciation est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels ».

Au 31 décembre 2010, une valeur d'accord de distribution de CNP Barclays Vida y Pensiones de 180,2 M€ brute d'impôts a été comptabilisée pour la part à 100 %. Cette valeur inclut les agences existantes au moment de l'acquisition, mais aussi celles qui devaient être créées postérieurement (composante *earn-out*). Cette composante des agences créées postérieurement fait l'objet d'un suivi et d'un ajustement si la valeur associée au développement du réseau Barclays est inférieure à la valeur initialement estimée, comme en 2011 par exemple. Par ailleurs, cette valeur de réseau est amortie linéairement sur la durée de l'accord de distribution correspondant.

7.4 Logiciels et autres actifs incorporels

7.4.1 Logiciels développés en interne

(en millions d'euros)	30.06.2013	31.12.2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	42,1	29,0
Acquisitions de l'exercice	9,1	18,5
Amortissements de l'exercice	- 4,1	- 4,2
Pertes de valeur	- 0,1	- 0,9
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,0	- 0,3
Valeur nette comptable à la clôture	47,1	42,1

7.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	30.06.2013	31.12.2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	49,9	118,4
Acquisitions de l'exercice	6,9	16,5
Amortissements de l'exercice	- 7,8	- 21,4
Pertes de valeur	- 3,3	- 61,5
Ecarts de conversion	- 1,4	- 2,5
Autres variations	0,0	0,2
Valeur nette comptable à la clôture	44,3	49,9

Note 8 Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable de l'immeuble de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- la juste valeur de l'immeuble de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, est support de contrats en UC.

8.1 Immeubles de placement

Valeur comptable des immeubles de placement (en millions d'euros)	30.06.2013	31.12.2012
Immeubles de placement au coût historique		
Valeur comptable brute	2 291,9	2 284,1
Cumul des amortissements	- 371,7	- 351,0
Cumul des pertes de valeurs	- 34,2	- 29,5
Valeur comptable nette	1 886,0	1 903,6
Immeubles de placement en juste valeur		
Valeur comptable brute	622,9	624,4
Total des immeubles de placement	2 508,9	2 528,0

Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte (en millions d'euros)	30.06.2013	31.12.2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 903,6	1 236,1
Acquisitions	9,8	725,3
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,1
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 0,1	- 13,7
Amortissements de l'exercice	- 22,7	- 43,1
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 6,4	- 4,7
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	1,6	3,4
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,1	0,2
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	1 886,0	1 903,6

Immeubles de placement en UC <i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	31.12.2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	624,4	511,5
Acquisitions	41,6	37,6
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,5
Sorties	- 2,5	- 1,9
Profits/pertes nets d'ajustement de la juste valeur	- 36,6	- 0,8
Ecarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	- 3,9	77,4
Valeur nette comptable à la clôture	622,9	624,4

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

Immeubles d'exploitation <i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	31.12.2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	209,7	187,8
Acquisitions	11,3	35,5
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,1
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	0,0	- 0,3
Amortissements de l'exercice	- 1,4	- 6,0
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	0,0	- 2,3
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,0	2,4
Ecarts de conversion	- 5,2	- 6,9
Transferts	0,0	- 0,5
Valeur nette comptable à la clôture	214,4	209,7

Autres immobilisations corporelles <i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	31.12.2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	54,7	64,6
Acquisitions de l'exercice	11,6	21,7
Amortissements de l'exercice	- 9,4	- 22,6
Sorties de l'exercice	- 2,2	- 8,3
Ecarts de conversion	- 0,6	- 1,3
Autres variations	0,0	0,6
Valeur nette comptable à la clôture	54,1	54,7

Note 9 Inventaire des placements par nature

9.1 Inventaire des placements par nature

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements

(en millions d'euros)		30.06.2013		31.12.2012	
		Dépréciations	Valeurs comptables	Dépréciations	Valeurs comptables
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF		11 761,3		10 930,6
	Obligations TV		19 583,1		20 062,2
	TCN		182,8		162,6
	Actions		4 635,4		4 641,6
	OPCVM		28 402,4		28 259,6
	Parts de SCI		1 361,7		1 324,6
	Autres (dont titres prêtés et pensions)		203,0		110,9
	Total		66 129,7		65 492,2
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)		5 300,7		4 340,8
	Instruments dérivés (juste valeur négative)		- 5 695,1		- 4 622,4
	Total		- 394,4		- 281,6
AFS	Obligations TF	- 0,5	173 241,9	- 1,2	172 399,1
	Obligations TV	- 67,8	28 258,6	- 115,3	29 666,1
	TCN	0,0	5 681,3	0,0	9 298,4
	Actions	- 4 851,8	10 464,7	- 5 937,0	12 201,8
	OPCVM	- 273,0	22 216,4	- 365,5	20 388,5
	Parts de SCI	- 245,8	3 805,0	- 220,6	3 493,9
	Titres participatifs	- 323,2	3 401,0	- 330,6	3 399,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	- 1 018,1	8 603,6	0,0	4 440,0
Total	- 6 780,3	255 672,5	- 6 970,3	255 287,7	
HTM	Obligations TF	0,0	229,5	0,0	374,5
	Obligations TV	- 36,9	405,7	- 41,4	479,7
	Total	- 36,9	635,2	- 41,4	854,1
Prêts et avances	Prêts et avances	- 17,2	4 788,0	0,0	4 967,4
	Total	- 17,2	4 788,0	0,0	4 967,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	- 34,2	1 886,0	- 29,5	1 903,6
	Immeubles de placement en juste valeur	0,0	622,9	0,0	624,4
	Total	- 34,2	2 508,9	- 29,5	2 528,0
TOTAL	- 6 868,5	329 339,9	- 7 041,2	328 847,9	

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 30 juin 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	5 913,6	5 847,8	11 761,3
Obligations TV	6 614,2	12 968,9	19 583,1
TCN	69,6	113,2	182,8
Actions	375,9	4 259,5	4 635,4
OPCVM	17 047,1	11 355,3	28 402,4
Parts de SCI	0,0	1 361,7	1 361,7
Autres	201,9	1,2	203,0
Total JV avec variation de JV par résultat	30 222,2	35 907,5	66 129,7

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	5 767,6	5 163,0	10 930,6
Obligations TV	7 969,0	12 093,2	20 062,2
TCN	76,4	86,3	162,6
Actions	387,6	4 254,1	4 641,6
OPCVM	16 440,8	11 818,8	28 259,6
Parts de SCI	0,0	1 324,6	1 324,6
Autres	109,3	1,6	110,9
Total JV avec variation de JV par résultat	30 750,6	34 741,6	65 492,2

9.1.2 Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan / « Inventaire des placements » de l'annexe 9.1.1

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	31.12.2012
Inventaire des placements	329 339,9	328 847,9
Bilan Passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 5 695,1	- 4 622,4
Bilan Actif - Placements des activités d'assurance	335 035,0	333 470,2
Ecart	0,0	0,0

9.2 Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d'une technique de valorisation.

9.2.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 30 juin 2013

(en millions d'euros)	Catégorie 1 : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	Total
Instrument à la juste valeur par résultat*	54 806,5	16 597,7	26,2	71 430,4
Titres disponibles à la vente	230 317,6	25 220,3	134,6	255 672,5
Total actifs financiers	285 124,1	41 818,1	160,7	327 102,9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	841,3	2,5	0,0	843,8
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 494,5	9,8	0,0	4 504,3
Instrument dérivés passifs	0,0	5 695,1	0,0	5 695,1
Total passifs financiers	5 335,9	5 707,4	0,0	11 043,2

* Comprend les dérivés actifs.

9.2.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2012

	Catégorie 1 : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments à la juste valeur par résultat*	53 707,8	16 085,8	39,4	69 833,0
Titres disponibles à la vente	226 390,8	28 404,9	492,0	255 287,7
Total actifs financiers	280 098,6	44 490,7	531,4	325 120,7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	879,1	2,4	0,0	881,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 344,2	25,2	0,0	4 369,4
Instruments dérivés passifs	0,0	4 622,4	0,0	4 622,4
Total passifs financiers	5 223,4	4 650,0	0,0	9 873,3

* Comprend les dérivés actifs.

9.2.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

	30.06.2013											
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	39,4	0,1	0,0	0,0	- 6,1	0,0	0,0	0,0	- 7,2	0,0	0,0	26,2
Titres disponibles à la vente	492,0	31,5	0,0	0,0	- 253,7	0,0	- 107,7	- 21,0	0,0	- 2,7	- 3,8	134,6
Total actifs financiers	531,4	31,5	0,0	0,0	- 259,8	0,0	- 107,7	- 21,0	- 7,2	- 2,7	- 3,8	160,7
Total passifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31.12.2012

(en millions d'euros)	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	40,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 1,0	0,0	0,0	39,4
Titres disponibles à la vente	285,9	303,9	0,0	0,0	- 9,3	0,0	- 92,2	9,0	0,0	- 2,7	- 2,7	492,0
Total actifs financiers	326,2	304,0	0,0	0,0	- 9,3	0,0	- 92,2	9,0	- 1,0	- 2,7	- 2,7	531,4
Total passifs financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

9.3 Instruments dérivés

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30.06.2013											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	90,3	- 120,4	397,2	- 564,9	1 877,9	- 2 176,5	992,3	- 1 256,7	1 127,6	- 1 397,1	4 485,4	- 5 515,6
Swaption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cap/floor	3,8	- 1,9	221,3	- 76,6	504,3	- 75,5	44,9	- 12,3	10,3	- 10,5	784,5	- 176,8
Equity	21,9	- 2,8	8,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,8	- 2,8
Total des dérivés	116,0	- 125,0	627,4	- 641,4	2 382,2	- 2 251,9	1 037,2	- 1 269,1	1 137,8	- 1 407,6	5 300,7	- 5 695,1

31.12.2012

(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	89,0	- 105,2	279,5	- 449,3	1 228,7	- 1 430,5	916,8	- 1 104,7	1 091,3	- 1 348,4	3 605,3	- 4 438,1
Swaption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cap/floor	2,8	0,0	46,8	- 7,3	597,6	- 148,3	69,7	- 20,1	8,3	- 8,5	725,3	- 184,2
Equity	2,0	0,0	8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,2	0,0
Total des dérivés	93,8	- 105,2	334,5	- 456,5	1 826,3	- 1 578,9	986,5	- 1 124,8	1 099,6	- 1 356,9	4 340,8	- 4 622,4

9.4 Instruments dérivés de couverture

	30.06.2013	31.12.2012
(en millions d'euros)	Swap de change	
Notionnel	339,6	339,6
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 9,3	- 2,7
Variation de la réserve sur la période	- 30,7	4,3
Recyclage en résultat sur la période	16,2	- 8,4
Impôts différés	5,3	1,5

L'instrument dérivé de couverture est un *cross-currency swap* visant à se prémunir des fluctuations de change entre la *livre sterling* et l'euro jusqu'au 30 septembre 2021 pour le paiement annuel des coupons et le remboursement du nominal des titres subordonnés libellés en *livre sterling* émis en 2011. Cet instrument dérivé est enregistré selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (cf. note 3.10.3) : au 30 juin 2013, aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat.

9.5 Classification des actifs par catégories et zones géographiques

Cette annexe présente une ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par zone géographique.

Analyse de l'exposition aux risques souverains

Pays émetteur (liste pour information)	30.06.2013			31.12.2012		
	Exposition brute prix de revient*	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket	Exposition brute prix de revient*	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket
France	63 352,2	70 200,8	3 600,3	58 761,6	67 977,3	3 191,6
Italie	11 177,7	11 213,7	936,6	9 554,2	9 549,9	595,5
Belgique	8 222,3	9 089,5	315,0	8 446,2	9 701,4	286,7
Espagne	4 978,7	4 932,0	428,4	4 302,3	4 012,6	348,0
Autriche	5 179,0	5 859,0	173,7	5 192,9	6 065,9	148,1
Bésil	1 567,4	1 597,0	958,7	1 499,7	1 635,9	982,8
Portugal	2 104,2	1 956,8	79,0	2 140,7	1 920,3	42,3
Pays-Bas	182,8	205,0	13,5	207,8	244,8	12,0
Irlande	1 151,7	1 170,9	81,4	1 018,3	1 009,0	32,8
Allemagne	3 255,1	3 616,0	217,4	3 551,3	4 034,8	224,1
Grèce	4,3	5,9	0,4	4,3	4,0	0,3
Finlande	33,6	36,9	3,1	33,0	37,6	3,1
Pologne	370,8	404,5	20,4	383,9	428,3	19,4
Luxembourg	33,9	37,3	15,4	34,4	39,4	16,3
Suède	3,2	4,4	2,4	3,2	4,5	2,5
Danemark	201,7	211,0	8,1	196,2	209,4	3,7
Slovénie	263,3	235,9	4,7	278,1	269,7	4,5
Grande-Bretagne	69,5	152,4	0,0	70,0	149,1	0,0
Canada	537,8	599,6	60,8	618,1	700,4	61,7
Chypre	23,9	18,4	18,4	23,9	16,4	16,4
Autres	6 525,9	7 248,2	585,5	6 756,7	7 750,1	580,9
TOTAL	109 238,9	118 795,2	7 523,1	103 076,9	115 760,7	6 572,5

* Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

Au 30 juin 2013, l'exposition brute totale du groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 118,8 Md€, soit une exposition nette de participation différée et d'impôts différés estimée à 7,5 Md€. La très grande majorité des titres concernés est classée dans la catégorie AFS. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée, tels qu'appliqués pour la comptabilité reflet. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins-values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (cf. notes 3.18 et 3.13.2). Le faible poids des contrats à taux garantis et la capacité à imputer les moins-values aux assurés sur le long terme confortent cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 6,3 % est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 64,1 % correspondant à l'effet du taux moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du groupe CNP Assurances) et d'un effet participation aux bénéfices différée (facteur de 9,9 %, complément du taux de participation effectif, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins-values latentes).

La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différés) conduit au ratio de 6,3 % (64,1 % fois 9,9 %) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

La différence entre l'exposition brute et nette ne représente pas nécessairement la perte qui sera supportée par les assurés. Notamment, la capacité d'absorption des pertes successives sur les dettes des Etats est limitée par les éléments suivants :

- le montant de la provision pour participation aux excédents (3,6 Md€ au 30 juin 2013 pour la France) ;
- la capacité à baisser le taux de PB versée aux assurés. En France, le taux minimum garanti (TMG) estimé est d'environ 0,8 %, pour un taux de participation aux bénéfices à fin 2012 d'environ 2,5 % alors qu'en Italie, en Espagne et au Portugal, cette capacité est plus limitée du fait des TMG ;
- le stock de plus-values latentes, notamment sur l'immobilier (3,3 Md€) et sur les actions (5,5 Md€). Ces plus-values ont été prises en compte dans les tests de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active.

Aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

9.6 Engagements donnés et reçus

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

Au 30 juin 2013, il n'y a pas eu de changement significatif, en nature ou en montant, par rapport à la situation présentée dans le Document de Référence 2012.

Note 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

10.1 Ventilation des passifs relatifs à des contrats au 30.06.2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	7 202,4	6 268,8	933,6
Provisions pour primes non acquises	390,4	377,6	12,8
Provisions pour sinistres	737,8	539,8	197,9
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	70,6	66,4	4,2
Autres provisions techniques	6 003,6	5 284,8	718,8
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	137 703,6	129 330,9	8 372,7
Provisions pour primes non acquises	179,1	179,0	0,1
Provisions d'assurance vie	131 803,7	123 520,7	8 283,0
Provisions pour sinistres	2 380,7	2 296,5	84,1
Provisions pour participation aux bénéfices	3 109,3	3 109,3	0,0
Autres provisions techniques	230,8	225,4	5,4
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	147 808,4	147 808,4	0,0
Provisions d'assurance vie	143 684,5	143 684,5	0,0
Provisions pour sinistres	2 395,8	2 395,8	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	1 728,1	1 728,1	0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 348,1	5 203,2	144,9
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	15 303,9	15 303,9	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	313 366,5	303 915,2	9 451,2
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.2 Ventilation des passifs relatifs à des contrats au 31.12.2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	6 973,5	6 034,8	938,6
Provisions pour primes non acquises	285,6	265,8	19,8
Provisions pour sinistres	758,3	530,6	227,7
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	71,5	68,1	3,5
Autres provisions techniques	5 858,0	5 170,4	687,6
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	134 282,3	126 436,1	7 846,2
Provisions pour primes non acquises	128,8	128,6	0,1
Provisions d'assurance vie	129 111,7	121 372,3	7 739,4
Provisions pour sinistres	2 104,0	2 007,4	96,7
Provisions pour participation aux bénéfices	2 741,9	2 739,4	2,5
Autres provisions techniques	195,9	188,4	7,5
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	149 251,3	149 251,3	0,0
Provisions d'assurance vie	146 430,8	146 430,8	0,0
Provisions pour sinistres	2 199,6	2 199,6	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	620,9	620,9	0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 251,0	5 109,1	141,9
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	19 097,8	19 097,8	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	314 855,9	305 929,2	8 926,7
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

Note 11 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	31.12.2012
Primes acquises non émises	3 455,9	2 371,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	837,4	572,0
Créances nées d'opérations de réassurance	161,9	92,2
Total	4 455,1	3 035,3
Créances douteuses	3,7	3,6

Note 12 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	31.12.2012
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	292,6	269,6
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 655,8	1 210,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	484,6	574,7
Frais d'acquisition reportés	7,1	8,0
Total	3 440,1	2 062,5

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises,
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

13.1 Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités

Activité et type de contrat (en millions d'euros)	30.06.2013	30.06.2012
Contrats d'assurance	11 071,4	9 887,3
Vie	9 630,8	8 467,7
Primes pures	8 993,6	7 863,3
Chargements	637,2	604,4
Non-vie	1 440,6	1 419,6
Primes pures	1 057,6	1 046,7
Chargements	383,0	373,0
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	2 904,4	3 347,4
Primes pures	2 866,3	3 300,3
Chargements	38,1	47,1
Primes acquises	13 975,8	13 234,7

Chiffre d'affaires ou produits des autres activités (en millions d'euros)	30.06.2013	30.06.2012
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	23,9	64,8
Chargements	23,9	64,8
Flux	33,8	36,0
Encours	- 9,9	28,8
IAS 18	52,8	53,3
Autres activités	2,1	1,1
Total	78,7	119,3

13.2 Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié

(en millions d'euros)	30.06.2013	30.06.2012
Primes acquises	13 975,8	13 234,7
Chargements sur flux IAS 39	33,8	36,0
Total	14 009,6	13 270,8

13.3 Chiffre d'affaires par centre de partenariat

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	30.06.2012
La Banque Postale	4 211,8	4 846,4
Les Caisses d'Épargne	3 843,8	3 559,7
CNP Trésor	268,1	315,2
Etablissements financiers	756,1	735,4
Entreprises et collectivités locales	801,8	836,4
Mutuelles	456,4	447,6
Filiales étrangères	3 631,8	2 482,5
Autres	39,9	47,4
Chiffre d'affaires brut	14 009,6	13 270,8

13.4 Chiffre d'affaires par segments de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	30.06.2012
Épargne	8 829,7	8 829,5
Retraite	2 057,3	1 429,4
Prévoyance	1 007,9	1 005,7
Couverture de prêts	1 673,6	1 569,7
Frais de soins de santé	258,3	261,0
Domage IARD	182,9	175,7
Total Prévoyance/Risque	3 122,6	3 011,9
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0
Chiffre d'affaires brut	14 009,6	13 270,8

13.5 Chiffre d'affaires par société

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	30.06.2012
CNP Assurances	9 467,7	9 416,1
CNP IAM	1 077,9	1 068,8
Préviposte	85,3	102,3
ITV	12,1	24,0
CNP International	0,0	0,0
La Banque Postale Prévoyance	97,2	90,3
MFPrévoyance SA	117,4	109,5
CNP Seguros de Vida	30,3	28,4
CAIXA Seguros	1 574,4	1 287,4
CNP UniCredit Vita	1 236,6	699,3
CNP Vida	48,3	96,4
CNP Laiki Insurance Holdings	84,9	94,8
CNP Europe Life Ltd	19,4	5,9
CNP Barclays Vida y Pensiones	157,9	247,6
Chiffre d'affaires brut	14 009,6	13 270,8

13.6 Chiffre d'affaires par pays

<i>(en millions d'euros)</i>	IFRS		Normes françaises	
	30.06.2013	30.06.2012	30.06.2013	30.06.2012
France	10 377,8	10 788,3	10 478,1	10 800,0
Italie	1 374,3	820,9	1 587,0	938,2
Portugal	30,3	14,3	78,0	66,9
Brésil	1 574,4	1 287,4	1 771,0	1 497,1
Argentine	30,3	28,4	30,3	28,4
Espagne	99,2	230,6	99,2	230,6
Chypre	80,3	94,8	80,6	95,3
Irlande	0,5	5,9	0,5	5,9
Autres	442,5	0,0	442,9	0,0
Chiffre d'affaires brut	14 009,6	13 270,8	14 567,5	13 662,6

13.7 Chiffre d'affaires direct et accepté

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	30.06.2012
Affaires directes	13 575,4	12 815,9
Affaires acceptées	434,2	454,9
Chiffre d'affaires brut	14 009,6	13 270,8

Note 14 Produits de placements

14.1 Produits et charges financiers

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur deux exercices consécutifs.

<i>(en millions d'euros)</i>		30.06.2013	30.06.2012
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Produits d'intérêts	3 540,8	4 126,2
	Produits sur autres placements	712,7	594,4
	Plus et moins-values de cession	363,9	- 1 477,8
	Dépréciations	189,9	1 851,3
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	4 807,3	5 094,1
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	Produits d'intérêts	32,2	48,1
	Autres produits	0,9	0,0
	Dépréciations	3,9	5,1
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	37,1	53,2
Portefeuille des actifs - Prêts et créances	Produits d'intérêts	-26,4	- 31,2
	Autres produits	0,0	0,0
	Dépréciations	-17,2	0,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs – Prêts et créances	- 43,6	- 31,2
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	1 112,3	2 416,2
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	- 121,2	- 568,7
	Plus et moins-values de cession	151,3	118,2
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	1 142,5	1 965,8
Immeubles de placement	Loyers et autres produits	46,4	120,2
	Variation de juste valeur	12,2	1,1
	Plus et moins-values de cession	0,5	0,8
	Total des revenus des immeubles de placement	59,1	122,1
Autres charges liées aux placements		- 80,0	- 110,4
Plus-values de dilution		0,0	0,0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 922,4	7 093,6
Dette subordonnée au coût amorti		- 74,8	- 80,0
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Total des charges de financement		- 74,8	- 80,0
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT		5 847,6	7 013,6

Tableau de réconciliation des charges et produits financiers avec le compte de résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	30.06.2012
Produits financiers hors coût de l'endettement	6 189,9	7 262,2
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	- 267,5	- 168,6
Charges de financement	- 74,8	- 80,0
Total	5 847,6	7 013,6

14.2 Dépréciation

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	30.06.2012
Actifs disponibles à la vente	- 191,8	- 462,2
Obligations TF	- 0,5	- 3,3
Obligations TV	- 50,2	- 2,5
TCN	0,0	0,0
Actions	- 95,4	- 395,6
OPCVM actions	- 12,2	- 6,6
Titres participatifs	- 1,2	- 0,3
Autres (dont les FCP...)	- 32,2	- 53,9
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	- 4,1	0,0
Prêts et créances	- 17,2	0,0
Total des dotations aux provisions	- 213,0	- 462,2
Actifs disponibles à la vente	381,7	2 313,4
Obligations TF	1,2	1 315,4
Obligations TV	88,7	6,9
TCN	0,0	0,0
Actions	162,5	943,6
OPCVM actions	71,6	32,1
Titres participatifs	8,6	0,2
Autres (dont les FCP...)	49,0	15,2
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	8,0	5,1
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	389,7	2 318,5
Variation nette des dotations/reprises de provisions	176,7	1 856,3

Le montant de dépréciation sur les actions comprend principalement les titres GDF Suez, Dexia et UniCredit ainsi que de nouvelles dépréciations sur les titres Arcelor Mittal et Telekom Austria.

Le montant de reprise de dépréciation sur les actions, suite à des cessions, inclut notamment des titres EADS, Peugeot et Natixis ABS plus I FCP.

Note 15 Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2013	30.06.2012
Charge fiscale courante	364,4	234,8
Charge fiscale différée	73,1	141,8
Charge d'impôt	437,4	376,6
Résultat net consolidé	719,5	696,5
Taux d'impôt	37,81%	35,09 %
Impôt sur les résultats	437,4	376,6